



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE
SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

(article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 28/03/2024

Date de publication :
11/04/2024

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 102

Jocelyne ALLAIN (jusqu'à la Q°62), Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND (jusqu'à la Q°56), Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER (jusqu'à la Q°56), Loïc BAILLEUL, Raymond BECHET, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Daniel BINET, Jacques BONO, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Jean-Paul BRIONNE (jusqu'à la Q°58), Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL (jusqu'à la Q°62), Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Lyne DELAUNAY, Myriam DELAUNAY, Christine DEROYAND (jusqu'à la Q°62), Loïc DESDOITS, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET (jusqu'à la Q°62), Pascal GRENTE, Sylvie GUERULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDE, Martine HERBERT, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Martine HULIN (jusqu'à la Q°49), Joël JACQUELINE, Adrien JEHENNE, Christine JULIENNE, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°54), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, David NICOLAS, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Chrisitan POULAIN (jusqu'à la Q°60), Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Michel ROBIDEL, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Mikaëlle SEGUIN, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL.

Pouvoirs : 16

Alain BODIN à Yann RABASTÉ	Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS
Fernand BOURGET à Patrick LEPELTIER	Henri LEGEARD à Rémi PINET
Véronique DELEPINE à André-Jean BELLOIR	Didier NOËL à Christine JULIENNE
Hervé DESSEROUER à Stéphane LELIEVRE	Jessie ORVAIN à Franck ESNOUF (à partir de la Q°52)
Christelle ERRARD à David NICOLAS	Camille PESCHET à Annie PARENT
Daniel GUESNON à Marc LENEVEU	Béatrice PORET à Gilles CHEVAILLIER
Jean-Vital HAMARD à Olivier PJANIC	Philippe RALLU à Jacky BOUVET
David JUQUIN à Catherine BRUNAUD-RHYN (à partir de la Q° 64)	
Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT à Michel ROBIDEL (à partir de la Q°63)	

Excusés : 11

Andréa BACHELET	Cheyenne LEPELLETIER
Anne BEUZIT	Jocelyne LEPRIEUR
Vincent BICHON	Christian MOREL
Katia CLEMENT-DEROYAND	Brigitte PETITCOLIN
Maurice DUHAMEL	Michel RAULT
Catherine LEMONNIER	

Secrétaire de séance : M. André-Jean BELLOIR est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 22 février 2024	Unanimité
M. NICOLAS	46.	Finances : adoption des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2024 a) Budget principal b à f) Budgets annexes : Ateliers Relais, Bâtiments industriels, Complexe équin, GEMAPI, Panneaux photovoltaïques g à h) Budgets annexes : Assainissement collectif, Assainissement non collectif i à j) Budgets annexes : Village enchanté, Zones d'activités	Majorité Unanimité Majorité Unanimité
M. NICOLAS	47.	Finances : vote des taux de fiscalité directe locale	Unanimité
M. FAUCON	48.	Finances : vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Majorité
M. NICOLAS	49.	Finances : produit de la taxe GEMAPI	Majorité
M. NICOLAS	50.	a à c) Finances : mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement – Ecole de musique de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Pôle de Santé de Ducey, Pôle Enfance de Pontorson	Unanimité
Mme ORVAIN	51.	Foncier : Tiers lieux culturel d'Avranches - acquisitions foncières	Unanimité
M. LAPORTE	52.	Finances : Championnats de France de cyclisme sur route 2024 – attribution d'une subvention au COCMSMN	Unanimité
M. NICOLAS	53.	Assurances : avenant au marché de service d'assurances dommages aux biens pour le groupement de commandes constitué entre la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et son Office de Tourisme	Unanimité
M. NICOLAS	54.	Syndicats et organismes extérieurs : conseil de surveillance des hôpitaux du Sud-Manche - désignation d'un représentant	Unanimité
M. NICOLAS	55.	Politique de la ville : protocole d'engagement préalable au contrat de ville 2024-2030 du quartier de la Turfaudière-Merzmoz	Unanimité
M. NICOLAS	56.	Politique de la Ville : convention de gestion du service avec la ville d'Avranches	Unanimité
M. LAMBERT		GEMAPI : Natura 2000 « Vallée de la Sée » - consultation sur la modification du périmètre	Rejetée
M. LAMBERT	57.	GEMAPI : travaux d'aménagement et de restauration de cours d'eau des bassins versants de la Sélune et de la Sée – attribution des accords-cadres	Unanimité
M. LAMBERT	58.	GEMAPI : désignation de représentants au Comité Régional de la Biodiversité	Unanimité
Mme BRUNAUD-RHYN	59.	Assainissement : réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire communautaire – accord cadre à marchés subséquents	Unanimité
Mme FERREIRA	60.	Economie : construction d'ateliers relais coque n°1 ZA Ecoparc à Tirepied-sur-Sée : avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre	Majorité
Mme FERREIRA	61.	Economie : construction d'ateliers relais coque n°1 ZA Ecoparc à Tirepied-sur-Sée : attribution des marchés de travaux – rectification lot n°6	Unanimité
M. LAMBERT	62.	Urbanisme : avis sur le projet d'élaboration du PLUi de Villedieu Intercom	Unanimité
M. LAMBERT		Urbanisme : débat sur la cohérence des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) avec le projet de territoire	Reportée
Mme CALVEZ	63.	Habitat : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) – convention de prolongement	Unanimité

M. LAMBERT	64.	Habitat : attribution de subvention pour les demandes d'un montant supérieur à 10 000 € à l'association Service Habitat Jeunes Mont Saint-Michel - Normandie	Unanimité
M. LAPORTE	65.	Equipements sportifs : contrat de délégation de service public de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët – déclaration sans suite de la procédure – avenant n°6 de prolongation d'un an	Unanimité
M. NICOLAS	66.	Mobilités : motion relative à l'amélioration des liaisons routières sur le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie	Unanimité

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 22 février 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2024/04/04 - 46. Finances : adoption des budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes 2024

Après le préambule et l'exposé de M. le Président,

Après la présentation d'Axel MARTIN, directeur général adjoint en charge des finances,

Après les interventions de :

M. DEVILLE portant questionnement sur la lecture des colonnes du chapitre 011,

Après l'information selon laquelle il y a un écart de 80 000 € entre la présentation et le tableau final de proposition du BP du fait de la disparition de la ligne lors de l'extraction depuis le logiciel comptable,

M. FURCY indiquant que lors de la réunion du pôle territoriale de Saint-James, il avait été indiqué que les offres relatives au pôle enfance de Pontorson étaient inférieures au coût prévisionnel,

M. LENEVEU demandant à quoi correspond le produit de cession à hauteur de 311 000 € en recettes d'investissement,

Axel MARTIN précisant que les produits de cessions correspondent à la cession de bâtiments et équipements communautaires, et indiquant que l'acquisition de l'ancienne usine de l'eau sur l'opération 24 est inscrite en reste-à-réaliser,

Mme FERREIRA demandant l'inscription de 65 000 € pour le soutien Initiative Pays de la Baie, soit 10 000 € supplémentaire en raison du retrait de Villedieu-Intercom,

Etant précisé qu'il sera possible de les inscrire en phase budget supplémentaire après discussion politique,

M. FURCY demandant si l'intérêt ne serait pas de passer à davantage de budgets annexes pour récupérer 20 % de TVA,

Etant précisé, à partir de l'exemple de la GEMAPI, que les budgets annexes permettent de disposer d'abord de la lisibilité sur les dépenses et les recettes d'une compétence, qu'il s'agit de ne pas déconstruire le budget principal pour autant en multipliant les budgets annexes et que leur mise en œuvre relève d'un choix politique de lisibilité,

Olivier DEVILLE demandant une précision sur l'assainissement collectif,

Etant précisé que l'augmentation est due au 3^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui apporte des aides aux particuliers,

M. FURCY indiquant que le budget annexe GEMAPI ne cesse d'augmenter passant de 400 000 € au début à plus de 500 000 € désormais,

Après l'exposé de David JUQUIN évoquant sa préoccupation majeure sur les questions financières et suggérant l'abstention pour le budget principal,

M. LAMBERT interrogeant les enjeux en matière d'urbanisme avec un décalage entre ce qui avait été décidé lors du DOB et ce qui est inscrit,

Etant précisé que les crédits pourront être inscrits au budget supplémentaire à travers une AP/CP après l'identification des besoins et la rédaction du dossier de consultation,

M. DALIGAUT exprimant son inquiétude et son doute sur le budget,

M. BOUVET demandant si le budget supplémentaire ne pourrait pas être voté en juin et rappelant l'implication de chacun,

Mme FERREIRA indiquant que les choix ont été basés sur la sécurité et non pas politiquement,

Mme ORVAIN expliquant que les investissements qui figurent dans sa délégation ont été inscrits de longue date dans le PPI et que le budget est sérieux,

M. le Président rappelant la méthode de construction des budgets, à savoir basé sur le niveau de consommation des crédits 2023 et le PPI voté en 2021.

a) Budget principal

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 65, Contre : 2, Abstention : 50) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 budget principal comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
FONCTIONNEMENT									
Chapitre 011	Charges à caractère général	19 041 243,41	17 673 433,53	18 817 917,66	Chapitre 013	Atténuation de charges	120 000,00	1 940 995,04	600 000,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilées	17 931 855,00	18 503 740,58	20 600 000,00	Chapitre 70	Produits des services	3 850 679,00	4 680 160,89	4 494 461,50
Chapitre 014	Atténuations de produits	11 981 876,00	12 141 044,88	12 014 876,00	Chapitre 73	Impôt et taxes (sauf 731)	12 494 684,00	16 912 708,00	17 671 037,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	11 974 398,66	12 365 837,07	13 266 388,89	Chapitre 731	Fiscalité locale	29 051 852,00	24 692 519,97	26 166 611,00
Chapitre 66	Charges financières	780 598,93	925 518,01	598 773,60	Chapitre 74	Dotations et participations	17 509 926,00	19 074 934,87	19 014 797,65
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	29 061,00	20 567,92	13 061,00	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 426 653,00	3 107 799,31	1 510 627,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat ^o	-	2 750,00	10 000,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000 050,00	46 841,49	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		61 739 033,00	61 632 891,99	65 321 017,15	Total des recettes réelles de fonctionnement		65 453 844,00	70 455 959,57	69 462 534,15
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	358 483,00	358 483,00	358 483,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	4 073 294,00	4 605 165,37	4 500 000,00	002 résultat reporté	-	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	Total des dépenses de fonctionnement		65 812 327,00	70 767 601,08	69 821 017,15
Total des dépenses de fonctionnement		65 812 327,00	66 238 057,36	69 821 017,15	Total des recettes de fonctionnement		65 812 327,00	70 767 601,08	69 821 017,15
INVESTISSEMENT									
Chapitre 10	Dotation et fonds divers (sauf 1068)	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers (sauf 1068)	1 900 000,00	2 148 229,68	547 000,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement (sauf 136)	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement (sauf 136)	564 522,98	3 749 357,18	1 078 228,36
Chapitre 136	Autres subventions investissement transf.	-	-	-	Chapitre 136	Autres subventions investissement transf.	60 852,09	-	31 632,00
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	2 657 825,00	2 613 176,99	2 312 000,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 149 338,99	10 616,34	8 907 814,69
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 126 583,20	55 228,20	597 423,00	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	6 192,00	-
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	1 657 049,33	57 584,00	1 168 679,00	Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	10 000,00	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 802 935,00	869 701,81	3 856 080,05	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	3 400,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 126 281,53	8 551 480,59	7 083 412,00	Chapitre 27	Autres immobilisations financières	6 958,00	6 957,42	7 000,00
Chapitre 26	Participations et créances rattachées	35 809,00	-	-	Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	311 002,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	112 572,11	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	112 572,11	-
Total des dépenses réelles d'investissement		15 406 483,06	12 259 743,70	15 027 594,05	Total des recettes réelles d'investissement		11 691 672,06	6 033 924,73	10 886 077,05
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	358 483,00	358 483,00	358 483,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	-	134,00	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	4 073 294,00	4 605 165,37	4 500 000,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-
Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-	Restes à réaliser recettes	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement		15 764 966,06	12 618 360,70	15 386 077,05	Total des recettes d'investissement		15 764 966,06	10 639 090,10	15 386 077,05
TOTAL BUDGET		81 577 293,06	78 856 418,06	85 207 094,20	TOTAL BUDGET		81 577 293,06	81 406 691,18	85 207 094,20

b) Budget annexe Ateliers Relais

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante des budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114, Abstention : 4) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget Ateliers relais comme suit :

**ATELIERS RELAIS
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
FONCTIONNEMENT									
Chapitre 011	Charges à caractère général	227 240,00	192 928,41	218 800,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	30 461,45	66 534,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilées	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	5 548,00	11 803,45	8 300,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	86 000,00	93 238,44	97 000,00	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-	-
Chapitre 66	Charges financières	63 275,43	62 725,83	53 732,71	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	770 567,43	780 060,76	562 082,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	32 000,00	805,65	25 157,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat ^o	-	-	-	Total des recettes réelles de fonctionnement		776 115,43	822 325,66	636 916,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		408 515,43	349 698,33	394 689,71	Total des dépenses réelles de fonctionnement		776 115,43	822 325,66	636 916,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	15 116,00	15 116,00	15 116,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	203 298,00	-	77 342,29	002 résultat reporté	-	-	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	179 418,00	180 215,28	180 000,00	Total des dépenses de fonctionnement		791 231,43	837 441,66	652 032,00
Total des dépenses de fonctionnement		791 231,43	529 913,61	652 032,00	Total des recettes de fonctionnement		791 231,43	837 441,66	652 032,00
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	302 000,00	283 933,22	227 900,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	341 380,32	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	358 758,32	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	65 600,00	77 079,37	53 450,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 928,25	859 123,71
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	135 905,86	820 000,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Total des recettes réelles d'investissement		-	704 066,89	859 123,71
Total des dépenses réelles d'investissement		367 600,00	496 918,45	1 101 350,00	Total des dépenses réelles d'investissement		-	704 066,89	859 123,71
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	15 116,00	15 116,00	15 116,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	203 298,00	-	77 342,29
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	179 418,00	180 215,28	180 000,00
Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-	Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-
Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-	Restes à réaliser recettes	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement		382 716,00	512 034,45	1 116 466,00	Total des recettes d'investissement		382 716,00	884 282,17	1 116 466,00
TOTAL BUDGET		1 173 947,43	1 041 948,06	1 768 498,00	TOTAL BUDGET		1 173 947,43	1 721 723,83	1 768 498,00

c) **Budget annexe Bâtiments industriels**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117, Abstention : 1) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Bâtiments industriels comme suit :

**BATIMENTS INDUSTRIELS
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses					Recettes				
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
FONCTIONNEMENT									
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 920,00	-	-	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	4 101,00	-	-
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-	-
Chapitre 66	Charges financières	22 331,39	26 013,41	21 281,39	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	103 882,39	6,09	44 881,39
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	200,00	-	-					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 461,39	26 013,41	21 281,39	Total des recettes réelles de fonctionnement		107 983,39	6,09	44 881,39
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	12 494,00	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-	69 456,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	82 462,00	82 430,00	80 562,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	002 résultat reporté				
Total des dépenses de fonctionnement		107 923,39	108 443,41	114 337,39	Total des recettes de fonctionnement		107 983,39	6,09	114 337,39
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	24 500,00	24 446,92	23 600,00					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	199 575,97	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	57 962,00	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		82 462,00	24 446,92	23 600,00	Total des recettes réelles d'investissement		-	199 575,97	-
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	69 456,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	12 494,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	82 462,00	82 430,00	80 562,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	-	Restes à réaliser recettes		-	-	-
Total des dépenses d'investissement		82 462,00	24 446,92	93 056,00	Total des recettes d'investissement		82 462,00	282 005,97	93 056,00
TOTAL BUDGET		190 385,39	132 890,33	207 393,39	TOTAL BUDGET		190 445,39	282 012,06	207 393,39

d) **Budget annexe Complexe équin**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 91, Abstention : 7) :

- **APPROUVER** le budget primitif 2024 Complexe équin comme suit :

**COMPLEXE EQUIN
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses					Recettes				
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
FONCTIONNEMENT									
Chapitre 011	Charges à caractère général	11 550,00	8 511,82	10 500,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	-	-	-
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-	-
Chapitre 66	Charges financières	7 514,50	7 514,50	6 158,50	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	60 307,00	28 164,56	88 347,50
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	31 689,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	95 000,00	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	-	60,00	-					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 064,50	16 086,32	48 347,50	Total des recettes réelles de fonctionnement		60 307,00	123 164,56	88 347,50
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	38 072,50	-	31 618,00	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	73 614,55	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	3 170,00	171 777,55	8 382,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	002 résultat reporté				
Total des dépenses de fonctionnement		60 307,00	187 863,87	88 347,50	Total des recettes de fonctionnement		60 307,00	196 779,11	88 347,50
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	40 000,00	40 000,00	40 000,00					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	44 125,10	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	37 000,00	-	70 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	46 000,00	39 143,14	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	81 757,50	-	70 000,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		123 000,00	79 143,14	110 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		81 757,50	44 125,10	70 000,00
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	73 614,55	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	38 072,50	-	31 618,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	3 170,00	171 777,55	8 382,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	-	Restes à réaliser recettes		-	-	-
Total des dépenses d'investissement		123 000,00	152 757,69	110 000,00	Total des recettes d'investissement		123 000,00	215 902,65	110 000,00
TOTAL BUDGET		183 307,00	340 621,56	198 347,50	TOTAL BUDGET		183 307,00	412 681,76	198 347,50

e) **Budget annexe GEMAPI**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104, Abstention : 14) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 GEMAPI comme suit :

**GEMAPI
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
FUNCTIONNEMENT									
Chapitre 011	Charges à caractère général	232 777,00	197 931,62	304 579,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	13 444,00	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	604 146,00	535 419,93	671 925,00	Chapitre 70	Produits des services	6 500,00	7 048,58	42 232,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	9 000,00	6 309,00	9 000,00	Chapitre 73	Impôt et taxes	14 016,00	14 016,00	14 016,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	77 200,00	57 114,16	109 400,00	Chapitre 731	Fiscalité locale	501 000,00	472 944,00	519 641,00
Chapitre 66	Charges financières	41 216,00	41 134,67	16 690,25	Chapitre 74	Dotations et participations	456 678,00	739 890,70	563 111,03
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-	1,54	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	-	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		964 339,00	837 909,38	1 111 594,25	Total des recettes réelles de fonctionnement		978 394,00	1 247 344,82	1 139 000,03
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	15 392,78	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	14 055,00	15 127,94	12 013,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	002 résultat reporté	-	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		978 394,00	853 037,32	1 139 000,03	Total des recettes de fonctionnement		978 394,00	1 247 344,82	1 139 000,03
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	60 201,00	60 200,27	62 970,00					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 400,00	65 342,88	572 400,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	30 000,00	118 319,52	114 522,40
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	242 250,00	367 017,25	106 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	85 439,00	181 439,46	197 091,20
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	230 480,00	140 875,79	281 400,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	417 837,00	-	875 750,62
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	-	Chapitre 204	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 370 000,00	1 391 049,03	1 475 000,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	1 370 000,00	1 378 458,31	1 283 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 917 331,00	2 024 485,22	2 497 770,00	Total des recettes réelles d'investissement		1 903 276,00	1 678 217,29	2 470 364,22
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	-	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	15 392,78
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	14 055,00	15 127,94	12 013,00
Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-	Restes à réaliser recettes	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement		1 917 331,00	2 024 485,22	2 497 770,00	Total des recettes d'investissement		1 917 331,00	1 693 345,23	2 497 770,00
TOTAL BUDGET		2 895 725,00	2 877 522,54	3 636 770,03	TOTAL BUDGET		2 895 725,00	2 940 690,05	3 636 770,03

f) **Budget annexe Panneaux photovoltaïques**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109, Abstention : 9) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Panneaux photovoltaïques comme suit :

**PANNEUX PHOTOVOLTAIQUES
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
EXPLOITATION									
Chapitre 011	Charges à caractère général	200,00	1 467,90	3 488,24	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	7 300,00	3 730,34	7 100,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-	-
Chapitre 66	Charges financières	1 054,00	960,90	843,76	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	-	-	-					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 254,00	2 428,80	4 332,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		7 300,00	3 730,34	7 100,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 278,00	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	1 246,00	1 246,00	1 246,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	4 014,00	4 014,00	4 014,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la section	-	-	-	002 résultat reporté	-	-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		8 546,00	6 442,80	8 346,00	Total des recettes de fonctionnement		8 546,00	4 976,34	8 346,00
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	4 800,00	4 725,64	4 780,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 106	Reserves	-	215,27	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 246,00	-	5 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	7 012,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		6 046,00	4 725,64	9 780,00	Total des recettes réelles d'investissement		-	215,27	7 012,00
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	1 246,00	1 246,00	1 246,00	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 278,00	-	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	4 014,00	4 014,00	4 014,00
Restes à réaliser dépenses	-	-	-	-	Restes à réaliser recettes	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement		7 292,00	5 971,64	11 026,00	Total des recettes d'investissement		7 292,00	4 229,27	11 026,00
TOTAL BUDGET		15 838,00	12 414,44	19 372,00	TOTAL BUDGET		15 838,00	9 205,61	19 372,00

g) **Budget annexe Assainissement collectif**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 109, Contre : 1, Abstention : 8) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Assainissement collectif comme suit :

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses					Recettes				
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
EXPLOITATION									
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 882 500,00	1 740 509,54	1 680 700,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00	667 504,40	14 160,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	736 164,00	523 723,93	683 999,40	Chapitre 70	Produits des services	5 288 000,00	5 827 529,86	5 395 000,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	220 000,00	185 663,00	200 000,00	Chapitre 73	Impôt et taxes	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	21 719,28	31 500,00	Chapitre 74	Dotations et participations	60 000,00	48 652,00	0,00
Chapitre 66	Charges financières	391 007,25	510 406,41	397 015,09	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 050,00	1,09	2 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	51 010,00	42 140,48	51 000,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 000,00	361,67	1 000,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	20 000,00	98,00	5 000,00					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 325 681,25	3 024 260,64	3 049 214,49	Total des recettes réelles de fonctionnement		5 385 050,00	6 544 049,02	5 412 160,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	327 368,75	-	839 065,51	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	912 000,00	912 000,00	912 000,00
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	2 624 000,00	2 623 971,66	2 435 980,00	002 résultat reporté		0,00		0,00
Total des dépenses de fonctionnement		6 277 050,00	5 648 232,30	6 324 160,00	Total des recettes de fonctionnement		6 277 050,00	7 456 049,02	6 324 160,00
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	1 078 500,00	1 075 544,88	1 026 448,00	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	425 000,00	133 668,75	630 000,00	Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	6 155 366,05	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	367 000,00	771 631,88	604 000,00	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 014 894,25	647 437,00	8 025 502,49
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 183 763,00	9 145 589,71	8 128 000,00	Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	547,50	0,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	76 800,00	120 082,49	0,00	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	76 800,00	174 073,19	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 131 063,00	11 246 517,71	10 388 448,00	Total des recettes réelles d'investissement				
Chapitre 001	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	Chapitre 001	Résultat reporté	0,00	0,00	0,00
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	912 000,00	912 000,00	912 000,00	Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	327 368,75	0,00	839 065,51
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	2 624 000,00	2 623 971,66	2 435 880,00
Restes à réaliser dépenses		0,00	0,00	0,00	Restes à réaliser recettes		0,00		0,00
Total des dépenses d'investissement		12 043 063,00	12 158 517,71	11 300 448,00	Total des recettes d'investissement		12 043 063,00	9 601 395,40	11 300 448,00
TOTAL BUDGET		18 320 113,00	17 806 750,01	17 624 608,00	TOTAL BUDGET		18 320 113,00	17 057 444,42	17 624 608,00

h) **Budget annexe Assainissement non collectif**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 110, Contre : 1, Abstention : 7) :

- **APPROUVER** le budget primitif 2024 Assainissement non collectif (SPANC) comme suit :

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
PROPOSITION DE BUDGET 2024**

Dépenses					Recettes				
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
EXPLOITATION									
Chapitre 011	Charges à caractère général	233 600,00	265 779,68	263 900,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	4 544,00	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	220 614,00	188 699,84	208 999,50	Chapitre 70	Produits des services	506 700,00	529 425,30	517 250,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 500,00	4 120,37	3 550,00	Chapitre 74	Dotations et participations	4 950,00	-	-
Chapitre 66	Charges financières	-	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	2,00	2,07	20,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00	775,72	500,00	Chapitre 77	Produits exceptionnels	1,00	-	1,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	1 000,00	746,00	1 000,00					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		459 214,00	460 121,61	477 949,50	Total des recettes réelles de fonctionnement		511 653,00	533 971,37	517 271,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	45 500,00	-	32 902,50	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	-	65 292,00	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre section	6 939,00	176 889,08	6 419,00	002 résultat reporté		-		-
Total des dépenses de fonctionnement		511 653,00	637 010,69	517 271,00	Total des recettes de fonctionnement		511 653,00	599 263,37	517 271,00
INVESTISSEMENT									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-	-
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 000,00	7 558,28	39 321,50	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	84 150,00	706 650,00	1 250 000,00
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	135 589,00	848 402,81	1 250 000,00	Total des recettes réelles d'investissement		84 150,00	706 650,00	1 250 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		136 589,00	855 961,09	1 289 321,50	Total des dépenses réelles d'investissement				
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	-	65 292,00	-	Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	45 500,00	-	32 902,50
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre section	6 939,00	176 889,08	6 419,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	-	Restes à réaliser recettes		-	-	-
Total des dépenses d'investissement		136 589,00	921 253,09	1 289 321,50	Total des recettes d'investissement		136 589,00	883 539,08	1 289 321,50
TOTAL BUDGET		648 242,00	1 558 263,78	1 806 592,50	TOTAL BUDGET		648 242,00	1 482 802,45	1 806 592,50

i) **Budget annexe Village enchanté**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 104, Abstention : 14) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Village enchanté comme suit :

VILLAGE ENCHANTE
PROPOSITION DE BUDGET 2024

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
 FONCTIONNEMENT 									
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 500,00	5 971,64	6 400,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	-	-
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	5 500,00	5 108,00	5 500,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	-	-	-
Chapitre 66	Charges financières	-	-	-	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	15 930,00	8 520,00	9 371,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	11 821,00	-					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 500,00	17 792,64	6 400,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		21 430,00	13 628,00	14 871,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	6 459,00	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sectio	-	-	-
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sectio	8 471,00	8 471,00	8 471,00	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la se	-	-	-
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la sec	-	-	-	002 résultat reporté		-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		21 430,00	26 263,64	14 871,00	Total des recettes de fonctionnement		21 430,00	13 628,00	14 871,00
 INVESTISSEMENT 									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	-	-	-					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	14 930,00	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		14 930,00	-	-	Total des recettes réelles d'investissement		-	-	-
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sectio	-	-	-	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionner	6 459,00	-	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sectio	8 471,00	8 471,00	8 471,00
Restes à réaliser dépenses		-	-	-	Restes à réaliser recettes		-	-	-
Total des dépenses d'investissement		14 930,00	-	-	Total des recettes d'investissement		14 930,00	8 471,00	8 471,00
TOTAL BUDGET		36 360,00	26 263,64	14 871,00	TOTAL BUDGET		36 360,00	22 099,00	23 342,00

j) **Budget annexe Zones d'activités**

Considérant la présentation faite à l'assemblée délibérante du budget primitif 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 111, Abstention : 7) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 Zones d'activités comme suit :

ZONES D'ACTIVITE
PROPOSITION DE BUDGET 2024

Dépenses				Recettes					
Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	Chapitres	Libellé	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024
 FONCTIONNEMENT 									
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 212 530,00	604 123,15	548 660,00	Chapitre 013	Atténuation de charges	-	41 986,31	97 968,00
Chapitre 012	Charges de personnel et assimilés	-	-	-	Chapitre 70	Produits des services	65 000,00	115 039,00	153 288,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	-	-	-	Chapitre 73	Impôt et taxes	-	-	-
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	-	-	-	Chapitre 74	Dotations et participations	148 714,60	62 074,60	148 377,60
Chapitre 66	Charges financières	13 460,00	7 114,36	11 349,15	Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	132 000,00	2 551,06	2 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	-	-	-	Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-	-
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-	-					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 225 990,00	611 237,51	560 009,15	Total des recettes réelles de fonctionnement		345 714,60	97 501,77	401 633,60
Chapitre 022	Dépenses imprévues	-	-	-					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	2 225 990,00	-	560 009,15
Chapitre 042	Opération ordre transfert entre sections	345 714,60	-	401 633,60	Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la sect	13 460,00	-	11 349,15
Chapitre 043	Opération ordre à l'intérieur de la sectio	13 460,00	-	11 349,15	002 résultat reporté		-	-	-
Total des dépenses de fonctionnement		2 585 164,60	611 237,51	972 991,90	Total des recettes de fonctionnement		2 585 164,60	97 501,77	972 991,90
 INVESTISSEMENT 									
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	93 500,00	92 452,39	65 511,00					
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	Chapitre 10	Dotation et fonds divers	-	-	-
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-	-	-	Chapitre 13	Subventions d'investissement	-	-	-
Chapitre 23	Immobilisations en cours	-	-	-	Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 973 775,40	-	223 886,55
Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-	Chapitre 458	Opération pour compte de tiers	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement		93 500,00	92 452,39	65 511,00	Total des recettes réelles d'investissement		1 973 775,40	-	223 886,55
Chapitre 001	Déficit reporté	-	-	-	Chapitre 001	Résultat reporté	-	-	-
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	2 225 990,00	-	560 009,15	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionneme	-	-	-
Chapitre 020	Dépenses imprévues	-	-	-	Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	345 714,60	-	401 633,60
Restes à réaliser dépenses		-	-	-	Restes à réaliser recettes		-	-	-
Total des dépenses d'investissement		2 319 490,00	92 452,39	625 520,15	Total des recettes d'investissement		2 319 490,00	-	625 520,15
TOTAL BUDGET		4 904 654,60	703 689,90	1 598 512,05	TOTAL BUDGET		4 904 654,60	97 501,77	1 598 512,05

Délibération n° 2024/04/04 - 47. Finances : vote des taux de fiscalité directe locale

Après le préambule et l'exposé de M. le Président,

Après les interventions de :

M. DEVILLE indiquant que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourrait par exemple être augmentée pour récupérer des marges de manœuvre financières,

Etant précisé que la règle de liaison des taux impose dès la hausse d'une taxe, une modification à la hausse des autres taxes ; que celle sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut être décorrélée que dans les zones identifiées comme tendues,

Etant proposé de faire un travail de simulation d'augmentation d'un point sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et ses effets induits,

M. BECHET exposant la vacance dans sa commune et que la taxe sur les habitations secondaires est un véritable enjeu.

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 mars 2024,

Considérant qu'il est proposé de maintenir en 2024 les taux de fiscalité identiques à ceux de 2023 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et pour la CFE et de maintenir le taux de 2019 pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118) :

- DECIDE de maintenir en 2024 les taux de fiscalité identiques à ceux de 2019 (TH) et 2023 (TFB, TFNB et CFE), à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16.49 %
Cotisation foncière des entreprises	22.82 %
Taxe d'habitation	11,15 %

Délibération n° 2024/04/04 - 48. Finances : vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après l'exposé de M. FAUCON,

Après les interventions de :

M. SANSON s'interrogeant sur l'opportunité de mettre en place la redevance incitative,

Etant précisé que le point supplémentaire permettrait pratiquement de couvrir les besoins du service,

M. VARY précisant que le vote d'un point représente 10% d'augmentation.

Entendue la note de présentation relative à l'adoption des budgets primitifs,

Considérant la présentation en comité d'orientation du 20 mars 2023 portant sur la présentation des projets de budget ;

Vu l'article 1636 B *undecies* du code général des impôts,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie et notamment la compétence « collecte, traitement, stockage, valorisation et transport des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets recyclables. Création et gestion des équipements liées à ces activités »,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 19 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 54, Contre : 30, Abstention : 34) :

- DECIDE d'augmenter en 2024 le taux de TEOM et de le fixer à 11,92%.

Délibération n° 2024/04/04 - 49. Finances : produit de la taxe GEMAPI

Après l'exposé de M. le Président,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 96, Contre : 2, Abstention : 18) :

- DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) à hauteur de 517 950 € pour l'année 2024.

Délibération n° 2024/04/04 - 50. Finances : mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement – Ecole de musique de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Pôle de Santé de Ducey, Pôle Enfance de Pontorson

Après l'exposé de M. le Président,

a) Ecole des arts de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Vu l'article L 5127-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu la délibération en date du 18 juin 2020 portant création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) concernant le financement de l'école de musique de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 19 mars 2024,

Considérant l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, Abstention : 1) :

- **ACCEPTÉ** la nouvelle programmation de l'AP-CP pour la réalisation d'une école des arts à Saint-Hilaire-du-Harcouët comme suit :

EDA DE SHH	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Création de l'AP/CP (Juin 2020)	2 980 000,00 €	400 000,00 €	2 000 000,00 €	580 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Mandaté au 31/12/2020		164 972,58 €	0,00 €				
Actualisation du montant (janv 2022)	3 650 000,00 €	164 972,58 €	0,00 €	750 000,00 €	2 107 074,46 €	635 000,00 €	
Mandaté au 31/12/2022				24 669,32 €			
Actualisation du montant (mars 2023)	4 833 200,00 €						
Solde de l'AP/CP		235 027,42 €	2 000 000,00 €	725 330,68 €			
Proposition		-235 027,42 €	-2 000 000,00 €	-725 330,68 €			

Nouvelle programmation (mars 2023)	4 833 200,00 €	164 972,58 €	0,00 €	24 669,32 €	1 300 000,00 €	2 500 000,00 €	843 558,10 €
Proposition BS 2023					-800 000,00 €	800 000,00 €	
Paiement 2023					22 297,62 €		
Solde AP/CP					477 702,38 €		
Report					-477 702,38 €	477 702,38 €	
Proposition actualisée au 31/12/2023	4 833 200,00 €	164 972,58 €	0,00 €	24 669,32 €	22 297,62 €	3 777 702,38 €	843 558,10 €
Différence avec la dernière actualisation	-233 200,00 €						
Proposition actualisée au 04/04/2024	4 600 000,00 €	164 972,58 €	0,00 €	24 669,32 €	22 297,62 €	3 300 000,00 €	1 088 060,48 €

b) Pôle de santé de Ducey

Vu l'article L 5127-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu la délibération 07 avril 2022 portant approbation du projet du pôle de Santé de Ducey,

Vu la délibération du 30 juin 2022 portant ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 19 mars 2024,

Considérant l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, Abstention : 1) :

- **ACCEPTÉ** la modification de la programmation de l'AP-CP pour la réalisation d'un pôle santé de Ducey la façon suivante :

PSLA DUCEY	Montant de l'autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement			
		2022	2023	2024	2025
Création de l'AP/CP	2 542 086,00 €	62 141,00 €	630 621,00 €	1 406 990,00 €	442 334,00 €
Proposition		- 62 141,00 €	62 141,00 €		
Programmation budget 2023			692 762,00 €	1 406 990,00 €	442 334,00
Proposition BS 2023			-499 762,00 €	499 762,00 €	
Paielement 2023			157 139,87 €		
Solde AP/CP			35 860,13 €		
Report			-35 860,13 €	35 860,13 €	
Programmation actualisée au 31/12/2023	2 542 086,00 €	0,00 €	157 139,87 €	1 942 612,13 €	442 334,00
Différence avec la dernière actualisation	125 771,00 €				
Programmation actualisée au 04/04/2024	2 667 857,00 €	0,00 €	157 139,87 €	1 883 038,00 €	627 679,13

c) Pôle Enfance de Pontorson

Vu l'article L 5127-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP),

Vu la délibération du 3 juillet 2018 portant approbation du projet du pôle enfance de Pontorson,

Vu la délibération du 18 juin 2020 portant ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération du 15 Avril 2021 réactualisant les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 19 mars 2024,

Considérant l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, Abstention : 1) :

- **ACCEPTE** la modification de la programmation de l'AP-CP pour la réalisation d'un pôle enfance à Pontorson comme suit :

POLE ENFANCE PONTORSON	Montant de l'autorisation de	Crédits de paiement					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
Création de l'AP/CP	1 800 000,00 €	50 000,00 €	950 000,00 €	800 000,00 €	500 000,00		
Révision 1 Avril 2021	2 800 000,00 €		100 000,00 €	2 200 000,00 €	500 000,00		
Montant mandaté au 31/12/2021			49 257,80 €				
Solde AP/CP			50 742,20 €	2 200 000,00 €	500 000,00		
Proposition			-50 742,29 €	549 257,80 €	1 500 000,00	150 742,20 €	
Programmation du 27 janvier 2022	2 859 000,00 €	0,00 €	49 257,80 €	600 000,00 €	1 500 000,00	709 742,20 €	
Paielements 2022				84 914,60 €			
Solde AP/CP				515 085,40 €			
Proposition				-515 085,40 €			
Programmation budget 2023	2 859 000,00 €	0,00 €	49 257,80 €	84 914,60 €	600 000,00	2 124 827,60 €	
Proposition BS 2023 (avec RAR)					-446 652,00	446 652,00 €	
Paielement 2023					92 936,93		
Solde AP/CP					60 411,07		
Report					-60 411,07	60 411,07 €	
Programmation actualisée au 31/12/2023	2 859 000,00 €	0,00 €	49 257,80 €	84 914,60 €	92 936,93	2 631 890,67 €	
Différence avec la dernière actualisation	741 000,00 €						
Programmation actualisée au 04/04/2024	3 600 000,00 €	0,00 €	49 257,80 €	84 914,60 €	92 936,93	1 500 000,00 €	1 872 890,67 €

Délibération n° 2024/04/04 - 51. Foncier : Tiers lieux culturel d'Avranches - acquisitions foncières

Après l'exposé de Mme ORVAIN,

Après les interventions de :

M. FURCY demandant précision sur la bibliothèque et le tiers-lieu sachant qu'un tiers-lieu a déjà été financé,

Etant précisé que le nom de tiers-lieu est donné au projet de la médiathèque dans sa globalité et que le tiers-lieu de la Rampe a une vocation économique,

Etant précisé qu'une partie des locaux seront dédiés à du logement et donc valorisés par des recettes, que l'assiette foncière est conséquente du fait des obligations d'accessibilité,

Benoît RABEL interrogeant sur le calendrier du projet,

Etant précisé qu'il est envisagé un début d'opération pour début 2025,

Hervé LAINE attirant l'attention sur le délai de préavis de 6 mois pour le local commercial,

Olivier PJANIC précisant qu'il s'agit d'un tiers lieu culturel.

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à la gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 29 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 19 mars 2024 ;

Considérant que, dans le cadre du projet de tiers-lieux culturel, il convient de procéder à l'acquisition de biens immobiliers adjacents afin de disposer d'une surface plus importante et nécessaire à la création d'un nouvel espace culturel ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, Abstention : 4) :

- **ACCEPTE** l'acquisition du bien immobilier sis au 22 rue des Trois Rois à Avranches, propriété de la commune d'Avranches situé sur la parcelle cadastrée AR 412 pour une contenance de 109 m², au prix de 22 500 € ;
- **ACCEPTE** l'acquisition du bien immobilier propriété de Madame Géhanne et monsieur Beisson situé sur la parcelle cadastrée AR 709 au 19 rue Saint-Gaudens à Avranches, correspondant au lot n°2 d'une surface de 74 m², au prix de 146 000 € ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires pour ces acquisitions seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer avec les propriétaires l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024/04/04 - 52. Finances : Championnats de France de cyclisme sur route 2024 – attribution d'une subvention au COCMSMN

Après l'exposé de M. LAPORTE,

Etant abordée la question du subventionnement aux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 novembre 2021 relative à la validation du dépôt de candidature pour accueillir les championnats de France de cyclisme sur route 2024 ;

Vu l'attribution le 9 juin 2022 par la Fédération de cyclisme sur route de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route 2024 à la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 9 novembre 2023 au versement d'une subvention au COC MSMN de 171 000€ afin payer la 1^{ère} échéance des droits d'organisation à la FFC ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Considérant que l'association « Comité d'organisation Cycliste Mont Saint-Michel – Normandie », association créée en mai 2022, porte l'initiative et l'organisation de la manifestation ;

Considérant faite la présentation à l'assemblée délibérante du budget prévisionnel des championnats de France de cyclisme sur route 2024 le 4 avril 2024 ;

Considérant que l'organisation des Championnats de France de cyclisme sur route permettra une valorisation du territoire Sud-Manche et des retombées économiques et médiatiques importantes ;

Considérant que le Comité d'Organisation Cycliste Mont Saint-Michel – Normandie ne dispose pas du fonds de roulement nécessaire pour faire face pour 1^{ère} facture et/ou acomptes ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 99, Abstention : 18) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 60 529 € au COC MSMN.

Délibération n° 2024/04/04 - 53. Assurances : avenant au marché de service d'assurances dommages aux biens pour le groupement de commandes constitué entre la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et son Office de Tourisme

Après l'exposé de M. le Président.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du CCP régissant les groupements de commandes ;

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée ;

Vu l'article R2122-2 régissant les marchés sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu la délibération 2021/12/16 – 252 ;

Considérant, que suite à la majoration conjoncturelle de notre assureur et la réception de l'avenant au contrat ALLIANZ n° 62186505 fixant le taux à 0,4788 € HT/m², soit 0.5181 € TTC/m² pour l'année 2024, soit pour une surface de 119 976 m² au 31/12/2023 : une prime annuelle de 62 210,19 € TTC (y compris 50 € TTC de frais d'acquiescement) ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117) :

- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer l'avenant relatif au marché de service d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Délibération n° 2024/04/04 - 54. Syndicats et organismes extérieurs : conseil de surveillance des hôpitaux du Sud-Manche - désignation d'un représentant

Après l'exposé de M. le Président.

Vu le 1°b de l'article R6143-3 du Code de la santé publique,

Vu le courrier en date du 13 février 2024 du centre hospitalier Avranches-Granville informant de la fusion des centres hospitaliers d'Avranches-Granville et de Villedieu-les-Poêles par voie de fusion-absorption,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117) :

- **RAPPORTE** la délibération du 10 septembre 2020 en tant qu'elle porte désignation d'un représentant pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Avranches – Granville ;
- **DÉSIGNE** monsieur Franck ESNOUF pour siéger au conseil de surveillance Hôpitaux du Sud-Manche.

Délibération n° 2024/04/04 - 55. Politique de la ville : protocole d'engagement préalable au contrat de ville 2024-2030 du quartier de la Turfaudière-Merzmoz

Après l'exposé de M. le Président,

Après l'intervention de :

M. PJANIC demandant la confirmation des aides apportées par la Région.

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités, ensemble les statuts de la Communauté d'agglomération ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Considérant l'échéance initiale de signature du contrat de ville 2024-2030 fixée au 31 mars 2024 ;

Considérant la possibilité offerte par l'Etat de signer le contrat de ville en deux temps avec la signature d'un protocole d'engagement puis la signature du contrat au plus tard le 30 novembre 2024 ;

Entendue la note de présentation.

Conseil de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 04/04/2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **AFFIRME** l'engagement de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de ville pour la période 2024-2030 pour le quartier de la Turfaudière-Mermoz à Avranches ;
- **APPROUVE** le protocole d'engagement préalable à la signature dudit contrat de ville ;
- **AUTORISE** le président à signer le protocole d'engagement au contrat et toutes les démarches y afférentes.

Délibération n° 2024/04/04 - 56. Politique de la Ville : convention de gestion du service avec la ville d'Avranches

Après l'exposé de M. le Président.

Vu le titre unique du Livre 1er de la Première partie de la Partie législative du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie ;

Vu l'article L. 5216-7-1 du CGCT par renvoi à l'art. L5215-27 qui dispose que la Communauté d'agglomération peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la délibération de la ville d'Avranches du 25 mars 2024 ;

Considérant que la politique de la ville est une politique publique partagée avec l'Etat, et qu'il convient de définir une solution de continuité avec un portage de proximité au regard des enjeux sociaux sur un secteur qui ne concerne que la ville d'Avranches ;

Considérant que la présente convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion du service intercommunal de la politique de la ville ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités par lesquelles la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie entend confier la gestion dudit service à la ville d'Avranches.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 115) :

- **AUTORISE** le président à signer la convention de gestion du service intercommunal de la politique de la ville et ses avenants avec la commune nouvelle d'Avranches.

GEMAPI : Natura 2000 « Vallée de la Sée » - consultation sur la modification du périmètre

Après l'exposé de M. LAMBERT,

Après les interventions de :

M. AUBRAYS indiquant que la concertation est toujours en cours sur le secteur du Val-de-Sée,

M. ESNOUF exprimant les inquiétudes des élus locaux, des agriculteurs,

M. CHEVAILLIER indiquant que de nombreuses maisons se retrouvent dans le périmètre avec de possibles contraintes assorties,

M. TURPIN indiquant que la moitié du bourg de Cuves fait partie de la zone,

M. LENEUVEU indiquant que le circuit du Parc est concerné et qu'il n'y aura pas de possibilité d'extension de l'activité ainsi que pour la ferme concernée,

M. FAUCON rappelant que les 80 mètres autour du lit des rivières ne modifient quasiment pas la limite sauf pour les effluents ; l'arrêt du conseil d'Etat qui limite l'utilisation des produits phytosanitaires impose que la mesure soit intégrée au DOCOB et, que ce renforcement de la ligne de 5 à 10 mètres est une mesure déjà mise en place qui n'aura pas d'impact sur l'agriculture,

M. LUCAS s'interrogeant sur l'opportunité de voter dès à présent si les communes n'ont pas encore délibéré,

M. DESDOITS indiquant l'impact sur un corps de ferme de la commune,

Mme LABICHE demandant les conséquences d'un vote contre,

Etant précisé qu'un vote contre doit être argumenté scientifiquement pour qu'il soit pris en compte,

M. PJANIC indiquant que le risque pourrait être de se voir imposer un périmètre encore plus défavorable,

M. TASSEL indiquant que les agriculteurs de la commune seraient plutôt favorables à la deuxième carte ; et de préciser qu'il ne s'agit que d'un avis qui est donné,

M. BECHET témoignant de l'expérience site sensible sur sa commune,

M. GILBERT témoignant de la possibilité de construire dans le périmètre,

M. CHEVAILLIER précisant que s'il y a abstention sans argument fondé, l'avis n'aura pas de valeur,

M. RANCHIN indiquant qu'il n'y a pas d'étude d'impact sur l'ensemble de la rivière.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a rejeté le nouveau périmètre Natura 2000 (Pour : 7, Contre : 55, Abstention : 53).

Délibération n° 2024/04/04 - 57. GEMAPI : travaux d'aménagement et de restauration de cours d'eau des bassins versants de la Sélune et de la Sée – attribution des accords-cadres

Après l'exposé de M. LAMBERT,

Après l'intervention de :

M. LAINE indiquant que le SAGE Sée est en cours d'élaboration et que le règlement sera établi en 2025.

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment la procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles R.2123-1, 1° et R.2162.2 2° à R.2162-13 à R.2162-du Code de la Commande Publique,

Vu le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau mené par la Communauté d'agglomération depuis plusieurs années dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Les actions menées visent la préservation et la reconquête du bon état écologique des milieux aquatiques grâce à des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants, définis en fonction des enjeux et des objectifs fixés dans la directive cadre sur l'eau, le SDAGE et le SAGE. Les actions sont réalisées sur la base du volontariat, en concertation avec les différents acteurs locaux et partenaires dans le respect des réglementations en vigueur,

Considérant les travaux objet d'une convention entre l'exploitant agricole, le propriétaire et la Communauté d'agglomération. Ils bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Normandie et de l'Europe à hauteur de 80 %.,

Considérant qu'un accord cadre a été contractualisé en 2021 pour la Sée, la Sélune amont et la Sélune médiane et qu'il est renouvelable annuellement jusqu'en 2024, sur la période du contrat de territoire eau et climat (CTEC) avec l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Considérant que l'accord cadre sur la Sélune aval, contractualisé en 2019, est arrivé à son terme en 2022.

Considérant qu'une nouvelle consultation, objet de la présente délibération, a été lancée et qu'un début du marché est prévu dès sa notification en 2024 sur le secteur Sélune aval et à partir du 1^{er} janvier 2025 sur les autres secteurs.

Considérant que le présent accord-cadre est découpé en quatre secteurs géographiques, attribués par marchés séparés, eux-mêmes séparés en 2 lots :

Secteur 1 – Bassin Versant Sélune – Sélune aval

- Lot n°1 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres
- Lot n°2 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau

Secteur 2 – Bassin Versant Sélune – Sélune médiane

- Lot n°3 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres
- Lot n°4 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau

Secteur 3 – Bassin Versant Sélune – Sélune amont

- Lot n°5 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres
- Lot n°6 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau

Secteur 4 – Bassin Versant Sée

- Lot n°7 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres
- Lot n°8 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau

Considérant cet accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé sans montant minimum avec **montant maximum de commandes**, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-14 du code de la commande publique, a fait l'objet d'une consultation qui s'est terminée le 15 mars 2024.

Intitulé du lot	Période de reconduction	Montant Maximum HT
Lot n°1 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune aval)	période initiale (2024)	20 000.00 €
	période de reconduction n°1	20 000.00 €
	période de reconduction n°2	20 000.00 €
	période de reconduction n°3	20 000.00 €

Lot n°2 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune aval)	période initiale (2024)	210 000.00 €
	période de reconduction n°1	210 000.00 €
	période de reconduction n°2	210 000.00 €
	période de reconduction n°3	210 000.00 €
Lot n°3 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune médiane)	période initiale (2025)	20 000.00 €
	période de reconduction n°1	20 000.00 €
	période de reconduction n°2	20 000.00 €
Lot n°4 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune médiane)	période initiale (2025)	210 000.00 €
	période de reconduction n°1	210 000.00 €
	période de reconduction n°2	210 000.00 €
Lot n°5 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune amont)	période initiale (2025)	20 000.00 €
	période de reconduction n°1	20 000.00 €
	période de reconduction n°2	20 000.00 €
Lot n°6 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune amont)	période initiale (2025)	210 000.00 €
	période de reconduction n°1	210 000.00 €
	période de reconduction n°2	210 000.00 €
Lot n°7 : Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sée)	période initiale (2025)	30 000.00 €
	période de reconduction n°1	30 000.00 €
	période de reconduction n°2	30 000.00 €
Lot n°8 : Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sée)	période initiale (2025)	210 000.00 €
	période de reconduction n°1	210 000.00 €
	période de reconduction n°2	210 000.00 €

Considérant qu'au vu des dispositions des articles L.2113-10 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique, il a été décidé de limiter le nombre de lots qui sera attribué à un même soumissionnaire à 2 lots sur chacune des deux thématiques pouvant être attribuées à un même prestataire.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres (CAO) en date du 27 mars 2024 pour l'attribution des accords-cadres aux entreprises suivantes :

N° de lot	Intitulé des lots	Entreprises
1	Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune aval)	DERVENN
2	Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune aval)	CHARIER TP
3	Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune médiane)	DERVENN
4	Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune médiane)	CHARIER TP
5	Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sélune amont)	ARBOR ET SENS
6	Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sélune amont)	ESPACE
7	Gestion de la végétation en bordure de cours d'eau et gestion des encombres (Sée)	ARBOR ET SENS
8	Aménagements et restauration hydromorphologique de cours d'eau (Sée)	ESPACE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113) :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre à bons de commande à l'entreprise susmentionnée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement des sociétés retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre.

Délibération n° 2024/04/04 - 58. GEMAPI : désignation de représentants au Comité Régional de la Biodiversité

Après l'exposé de M. LAMBERT.

Vu le courrier du Préfet de Région de Normandie et de la Région Normandie en date du 5 septembre 2023,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 112) :

- **DESIGNE** M. Vincent BICHON comme délégué titulaire et M. Philippe FAUCON comme délégué suppléant.

Délibération n° 2024/04/04 - 59. Assainissement : réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire communautaire – accord cadre à marchés subséquents

Après l'exposé de Mme BRUNAUD-RHYN.

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2124-2,1 régissant la procédure formalisée et ses articles R.2161-2 à R.2161-6 régissant les accords-cadres,

Vu la délibération n° 2023/12/14 – 216 du 14 décembre 2023 autorisant le Président à signer les décisions de résiliation auprès des trois attributaires retenus suite à une première consultation lancée le 4 mai 2023,

Vu ses obligations réglementaires, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie doit faire réaliser des études de diagnostic des réseaux suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans qui aboutissent à des schémas directeurs d'assainissement. L'objectif est de parvenir à un programme hiérarchisé de travaux de réhabilitation, de renforcement et de restructuration des réseaux d'assainissement et des ouvrages associés, permettant d'améliorer le fonctionnement des systèmes de collecte, par temps sec et temps de pluie, en limitant les apports parasites de toutes natures,

Considérant que les programmes de travaux connus à fin 2023 ont été intégrés au plan pluriannuel d'investissement du service public d'assainissement collectif de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant la nécessité de lancer les projets de travaux,

Considérant qu'une partie des orientations de travaux a été définie et validée dans le cadre du contrat eau climat signé en juillet 2021 entre la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. A la fin de cette année 2024, les engagements devront être respectés sous peine d'une réduction conséquente d'aides financières sur l'assainissement et la GEMAPI,

Considérant que, face au manque de moyens humains mobilisables pour ces projets (poste vacant et difficultés à recruter) et afin de pouvoir réaliser les travaux dans les meilleures conditions et dans les délais impartis, il a été décidé de relancer une procédure par appel d'offres ouvert afin de retenir trois attributaires sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables,

Considérant que l'accord cadre multi-attributaire à marchés subséquents conclu sans minimum et avec un maximum de 800 000 € HT sur la durée totale soit 48 mois, d'une durée initiale d'un an, pourra être reconduit 3 fois,

Considérant qu'une nouvelle consultation a donc été lancée le 30 janvier 2024 pour une date limite de réception des offres fixée au 04 mars 2024 à 12H00,

Considérant que, suite à l'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir les offres des sociétés ci-après ; offres jugées les plus avantageuses économiquement eu égard aux critères énoncés dans le règlement de la consultation,

TOTAUX	Note Valeur technique sur 60	Note Prix DPGF sur 40	Note totale sur 100	Classement
ARTELIA	51,00	33,56	84,56	1
SOGETI	48,00	27,98	75,98	2
SAFEGE	49,00	26,32	75,32	3

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres (CAO) en date du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113) :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents avec les prestataires ci-dessus susmentionnés,
- **AUTORISE** le président à signer les actes d'engagement des prestataires retenus ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents.

Délibération n° 2024/04/04 - 60. Economie : construction d'ateliers relais coque n°1 ZA Ecoparc à Tirepied-sur-Sée : avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre

*Après l'exposé de Mme FERREIRA,
Après les interventions de :
MM. DEVILLE et FURCY relatives à la rémunération des maîtres d'œuvre.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la compétence Développement Economique ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération en date du 15 décembre 2020, approuvant l'opération de construction d'ateliers relais dans la coque n°1 de l'Ecoparc ainsi que son plan de financement ;

Vu l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en date du 20 juillet 2021 à la SAS BOO' Architecture, mandataire du groupement de commande, pour un montant d'honoraires de 48 260 € HT ;

Vu le transfert du marché de maîtrise d'œuvre à la SHEMA en date du 29 juillet 2022, dans le cadre d'un marché subséquent de mandat de maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération en date du 14 septembre 2023, fixant le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de l'APD, pour un montant de 46 568.51 € HT et la répartition des honoraires entre les cotraitants ;

Vu l'avis favorable de la commission Economie en date du 5 mars 2024 ;

Considérant que le passage au forfait définitif de rémunération doit intervenir au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD), au regard du coût prévisionnel des travaux et que ce forfait définitif de rémunération doit être arrêté par avenant ;

Considérant que des prestations complémentaires ont été demandées par la Communauté d'agglomération au maître d'œuvre, ce qui a fait l'objet d'un APD n°2 daté du 27 septembre 2023.

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 105, Contre : 1, Abstention : 7) :

- **FIXE** le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de l'APD, pour un montant de 50 352,49€ HT ;
- **APPROUVE** la répartition des honoraires entre les cotraitants ;
- **AUTORISE** la SHEMA, à signer l'avenant n°2 de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution.

Délibération n° 2024/04/04 - 61. Economie : construction d'ateliers relais coque n°1 ZA Ecoparc à Tirepied-sur-Sée : attribution des marchés de travaux – rectification lot n°6

Après l'exposé de Mme FERREIRA.

Vu la directive 2014/24/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment la procédure adaptée ouverte soumis aux dispositions des articles R.2123-1, 1° et R.2113-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SAS BOO' Architecture transféré par voie d'avenant en date du 04 octobre 2022 à la SHEMA,

Vu la délibération n° 2020/12/15-61 du conseil communautaire en date du 15 décembre 2020 approuvant le projet de création de deux ateliers relais de 500 m² dans la coque n°1 de l'Ecoparc (comprenant pour chaque local : un atelier, des bureaux, des vestiaires et des sanitaires), le lancement de l'opération ainsi que son plan de financement.

Vu la délibération n°2022/04/07-78 du conseil communautaire du 14 avril 2022 autorisant la signature du marché subséquent de mandat de maîtrise d'ouvrage et de services connexes confié à la SHEMA pour un montant de 35 000 € HT ainsi que toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution,

Vu la délibération n° 2023/09/14-145 du conseil communautaire du 14 septembre 2023 fixant les honoraires de maîtrise d'œuvre au stade de l'APD à 46 568,51 et autorisant la SHEMA à signer l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,

Vu la délibération n° 2024/01/18-06 du conseil communautaire du 18 janvier 2024, portant attribution des 7 lots de la présente opération,

Vu le coût de l'ensemble de l'opération chiffré au stade de l'Avant-Projet Sommaire par la maîtrise d'œuvre en augmentation de plus 424 000 € HT (études, MOE et travaux) par rapport à l'estimatif.

Vu la proposition d'adaptation du programme pour maîtriser les dépenses publiques allouées à cette opération à savoir :

- Retrait des espaces bureaux aménagés : amenées de réseaux uniquement. L'aménagement des bureaux serait à la charge du locataire. Ainsi, ils pourront réaliser un aménagement surmesure correspondant à leurs besoins.
- Réalisation de quatre ateliers de 250 m².
- Extension de la voirie pour desservir les quatre portes sectionnelles.

Vu l'estimatif des travaux de 680 928,23 € HT au stade de la phase PRO,

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres (CAO) en date du 10 janvier 2024,

Considérant que, suite à la présentation de l'analyse des offres le mercredi 10 janvier 2024, les membres de la CAO ont décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes, pour un montant total de (RECTIFICATIF) :

N° de lot	Intitulé des lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	↳ VRD	↳ LTP LOISEL	137 235,00 €	164 682,00 €
2	↳ Gros œuvre	↳ DALIGAULT Offre de base = 2 PSE = TOTAL =	109 062,17 € 24 178,40 € 133 240,57 €	130 874,60 € 29 014,08 € 159 888,68 €
3	↳ Charpente	↳ CORDHOMME ET BOIS	49 676,00 €	59 611,20 €
4	↳ Bardage	↳ SEB FOUCAULT	165 187,45 €	198 224,94 €
5	↳ Menuiseries extérieures	↳ AFM	24 322,48 €	29 186,98 €
6	↳ Porte sectionnelle	↳ AF MAINTENANCE	21 500,00 €	25 800,00 €
7	↳ Electricité	↳ SELCA Offre de base = 2 PSE = TOTAL =	24 993,19 € 5 177,30 € 30 170,49 €	29 991,83 € 6 212,76 € 36 204,59 €
MONTANT TOTAL →			561 331,98 €	673 598,39 €

Considérant l'erreur de report de chiffre qui s'est glissée dans la note de présentation et le projet de délibération en vue du conseil communautaire du 18 janvier 2024,

Considérant que les autres dispositions de la délibération n°2024/01/18-06 du 18 janvier 2024 demeurent inchangées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ATTRIBUE** le lot n°6 « porte sectionnelle », du marché de travaux pour la construction des ateliers relais coque n°1 à l'Ecoparc, à l'entreprises AF Maintenance, pour un montant de 21 500 € HT, soit 25 800 € TTC ;
- **AUTORISE** la SHEMA à signer l'acte d'engagement de la société retenue ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché ;
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération n°2024/01/18-06 du 18 janvier 2024 demeurent inchangées.

Délibération n° 2024/04/04 - 62. Urbanisme : avis sur le projet d'élaboration du PLUi de Villedieu Intercom

Après l'exposé de M. LAMBERT.

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-17 ;

Conseil de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 04/04/2024

Vu le courrier de notification de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom reçu le 12 janvier 2024 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau informel en date du 27 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, Abstention : 1) :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de PLUi du territoire de Villedieu Intercom,
- **FAIT** l'observation suivante : lors de la prochaine évolution du PLUi, il conviendra de prendre en compte la loi Climat et Résilience notamment à travers les documents d'urbanisme de rang supérieur, des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de l'observatoire du SCoT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie à signer tous les actes afférents.

Urbanisme : Urbanisme : débat sur la cohérence des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) avec le projet de territoire

Après l'exposé de M. LAMBERT,

Après l'intervention de :

M. BOUVET demandant que le débat sur ce point soit reporté étant donné que les communes n'ont pas toutes établies leurs ZAE nR,

Etant précisé que les services communautaires sont à la disposition des communes.

Ce point est reporté.

Délibération n° 2024/04/04 - 63. Habitat : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) – convention de prolongement

Après l'exposé de Mme CALVEZ.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,

Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,

Vu la délibération n° AP D 16-10-9 du Conseil Régional en date du 3 octobre 2016 portant sur le plan « Normandie bâtiments durables »,

Vu la délibération n° CP D 20-02-71 du Conseil régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme SARE sur le territoire régional au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région,

Vu la délibération n° CP D 20-06-60 du 15 juin 2020 lançant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »,

Vu la délibération n° AP D 20-10-8 du Conseil régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) en Normandie,

Vu la délibération n° CP D 20-10-92 du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'AMI « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »,

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin,

Vu la convention signée entre le porteur associé (la Région Normandie) et la structure de mise en œuvre sur la Manche (Les 7 Vents) pour le déploiement du SARE,

Vu l'avis du comité d'orientation en date du 9 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « habitat » en date du 16 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021/02/18 – 25 du 18 février 2021 validant la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional à compter du 1er janvier 2021,

Vu la délibération n°2022/12/15 – 220 du 15 décembre 2022 validant le prolongement de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional pour 2022 et 2023,

Conseil de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie - Procès-verbal de la séance du 04/04/2024

Vu la délibération n°2023/10/12 – 159 du 12 octobre 2023 validant le prolongement de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional pour 2023 et 2024,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 106) :

- **VALIDE** le prolongement de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional pour 2024,
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe dans le cadre de la mise en place du SARE,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Délibération n° 2024/04/04 - 64. Habitat : attribution de subvention pour les demandes d'un montant supérieur à 10 000 € à l'association Service Habitat Jeunes Mont Saint-Michel - Normandie

Après l'exposé de M. LAMBERT, qui remplace Mme CALVEZ,

Après l'intervention des administrateurs de l'association indiquant qu'ils ne prenaient pas part au vote.

Vu l'article R2251-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que les communes ou leur groupement peuvent attribuer une subvention de fonctionnement aux structures locales,

Vu l'avis favorable de la commission ressources du 19 mars 2024,

Entendue la note de présentation,

Les administrateurs de l'association (Nadine CALVEZ, Annie GUILLOTIN, Marie-Claude HAMEL, Jean-Yves LEFORESTIER, Paulette MATÉO, Jessie ORVAIN, Mikaelle SEGUIN) ne prennent pas part au vote :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 103) :

- **ATTRIBUE** la subvention au Service Habitat Jeunes Mont Saint-Michel – Normandie pour un montant de 47 000 € pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout document afférent.

Délibération n° 2024/04/04 - 65. Equipements sportifs : contrat de délégation de service public de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët – déclaration sans suite de la procédure – avenant n°6 de prolongation d'un an

Après l'exposé de M. LAPORTE,

Vu la directive 2014/23/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 février 2014 sur l'attribution de contrats de concession,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.1121-3 et suivants relatifs aux délégations de service public,

Vu la délibération n°2023/09/14 du 14 septembre 2023 validant le principe du recours à la délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët et autorisant le Président à engager la procédure de délégation de service public et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat,

Considérant la nécessité de définir une stratégie de gestion des équipements aquatiques à l'échelle de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour une durée de 5 ans le 04 octobre 2023 pour une date limite de réception des plis fixée au 29 novembre 2023 à 12h00,

Considérant, qu'en l'absence d'un nombre suffisant d'offres, il est proposé d'abandonner la procédure de délégation de Délégation de Service Public et de prolonger la Délégation de Service Public actuelle par voie d'avenant d'un an afin de disposer d'un temps suffisant pour organiser une nouvelle consultation.

Considérant l'avis favorable des membres de la CDSP lors de sa séance en date du 20 mars 2024 de :

- ↳ De déclarer sans suite la procédure de délégation de service public pour absence effective de concurrence,

- ➔ De mettre en place une procédure de sourcing,
- ➔ De prolonger par voie d'avenant la durée d'un an le contrat de concession de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- ➔ De relancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 103) :

- **APPROUVE** la déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public pour absence effective de concurrence,
- **MET EN PLACE** une procédure de sourcing,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 de prolongation d'un an du contrat de concession de service public pour l'exploitation de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- **RELANCE** une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Délibération n° 2024/04/04 - 66. Mobilités : motion relative à l'amélioration des liaisons routières sur le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie

Après l'exposé de M. NICOLAS,

Après les demandes suivantes :

- *ajouter l'axe Saint-James/Mont-Saint-Michel (carrefour de Brée/commune de Tanis)*
- *ajouter pour « l'accessibilité aux soins » en plus du tourisme et « ainsi que les mobilités agricoles » après habitants, comme entreprises,*
- *pour le contournement Est d'Avranches, ajouter « le centre de secours », « futur projet de caserne de gendarmerie ».*

Les liaisons routières intra départementales, intra régionales ou inter régionales conservent un intérêt stratégique majeur dans le maillage de nos territoires.

La nécessaire diversification des offres de mobilités (ferroviaire et cyclables, notamment), rendue impérative en raison des bouleversements nés du changement climatique, ne fait pas obstacle à un constat lucide : les mobilités routières restent un facteur clef de développement économique, d'accès à l'emploi et aux soins, et de facilité pour le quotidien des habitants.

Il s'agit également pour notre agglomération d'assumer sa vocation touristique : elle s'incarne par la présence du Mont-Saint-Michel, première destination touristique française en dehors de l'Île-de-France avec trois millions de visiteurs annuels. Elle est également présente à travers la forte identité littorale et balnéaire, mais aussi le développement d'un tourisme de nature rurale.

Les déplacements routiers conservent en conséquence une importance quotidienne et stratégique majeure qui impacte les acteurs du territoire, habitants comme entreprises, ainsi que les mobilités agricoles. Cette importance, appelant des aménagements structurants de la part de l'Etat comme du Département, s'accompagne d'un déficit d'offre ferroviaire, alors même que les lignes propres à mailler le territoire existent.

Il en va enfin d'un impératif de sécurité des habitants certaines communes sont excessivement fréquentées par un trafic automobile et de fret aux conséquences néfastes dans les centres bourgs.

Aussi, le conseil communautaire de l'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie, réuni en session plénière le 04 avril 2024, demande, chacun dans leurs compétences respectives, au Préfet de la Manche et au Président du Conseil départemental de la Manche d'œuvrer :

- en faveur d'un passage à quatre voies de circulation entre Marcey-les-Grèves et Sartilly, les avis relatifs au tronçon reliant Sartilly et Granville restant à l'appréciation des élus du ressort de l'Agglomération Granville Terre et Mer
- pour le contournement est de Saint-Martin-des-Champs, permettant un accès plus aisé à l'A84 pour les habitants des communes de l'est du territoire communautaire
- pour une traversée plus fluide et rapide du secteur de Pontorson-Précey : les échanges et mobilités sont aujourd'hui rendus difficiles et insécures entre Normandie et Bretagne dans ce secteur, *a fortiori* aux abords d'une zone touristique majeure
- pour une sécurisation du carrefour de Brée (commune de Tanis) sur l'axe Saint-James Mont-Saint-Michel devenu un itinéraire alternatif aux embouteillages de la N 175.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 97, Abstention : 3) :

- ADOPTE la présente motion.

Présentation des attributions exercées dans le cadre de la délégation du Président

En vertu des délégations données par le conseil communautaire au président suite aux délibérations n° 2020/07/29 – 81 en date du 29 juillet 2020 et n°2021/11/04 – 197 du 4 novembre 2021, monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- **21/02/2024** : Arrêté portant délégation de fonctions à monsieur David JUQUIN, 1^{er} Vice-président
- **21/02/2024** : Arrêté portant délégation de fonctions à monsieur Franck ESNOUF, 3^{ème} Vice-président
- **11/03/2024** : Arrêté fixant les dates de fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- **20/03/2024** : Arrêté d'octroi de mission à monsieur Stéphane LELIEVRE

❖ AVENANTS AUX MARCHES SIGNES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

- FEVRIER 2024

2023TRAV11 – Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire rue Chanoine Bérenger à Avranches

Avenant 01 : Révision des quantités et matériaux en cours d'exécution de travaux. Création de deux prix nouveaux

Montant de l'avenant : Montant HT : 3446,00 € - Montant TTC : 4135,20 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 11,91 %

- MARS 2024

2022TRAV08 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école de Musique, de Danse et de Théâtre sur la commune de St Hilaire du Harcouët

LOT 1 – DESAMIANTAGE : Amiante Pro

Avenant 01 : Amiante derrière cloison – découverte d'éléments en fibrociment (plaques et tuyaux) sur le mur pignon ouest du bâtiment K en cours de chantier

Montant de l'avenant : Montant HT : 1000,48 € - Montant TTC : 1200,58 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 2,99 %

LOT 2 – GROS ŒUVRE – DEMOLITION – AMENAGEMENTS EXTERIEURS : SARL SNBR

Avenant 01 : Complément grue – Télescopage de la grue pour l'amener à la côte de 32,80m pour ne pas étêter les arbres à 24m

Montant de l'avenant (64,84 % de 8155,54 € HT du devis) : Montant HT : 5288,05 € - Montant TTC : 6345,66 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 0,48 %

Avenant 02 : Pierre relique sous estrade. Dépose de pierre contenant une relique. Il a été découvert dans la chapelle, sous l'estrade existante, une dalle au sol, base d'autel non signalée. C'est un objet consacré qui n'avait pas été retiré lors de la mise en œuvre du musée fin XX^{ème} siècle.

Montant de l'avenant (50% de 914,59 € HT du devis) : Montant HT : 457,30€ - Montant TTC 548,76 €

% d'écart introduit par l'avenant 2 : 0,04 %

Avenant 03 : Remplissage cavité. Il a été découvert, à la suite de la démolition du bâtiment années 50, à l'emplacement du futur escalier de la salle de danse, une cavité sèche d'environ 6m². Il est nécessaire, pour des raisons de stabilité du sol du pignon de la remplir. Remplissage en ballast de carrière puis en gros béton non armé.

Montant de l'avenant : Montant HT : 2552,83 € - Montant TTC 3063,40 €

% d'écart introduit par l'avenant 3 : 0,23 %

Avenant 04 : Drainage. A la demande du maître d'ouvrage : mise en place du détournement de l'EP au coin de la verrière et d'un réseau de drainage le long des bâtiments A, B, C et K façade nord.

Montant de l'avenant (50 % de 7593,74 € HT) : Montant HT : 3796,87 € - Montant TTC 4556,24 €

% d'écart introduit par l'avenant 4 : 0,34 %

LOT 3 – COUVERTURE ARDOISES et ZINC – ETANCHEITE : SARL FOUILLEUL

Avenant 01 : Reprise charpente. Intervention sur charpentes attaquées par champignons suite fuite ancienne sur le bâtiment K. Ces éléments sont apparus à la purge des bâtiments, invisibles avant cette action.

Montant de l'avenant : Montant HT : 8142,00 € - Montant TTC : 9770,40 €

% d'écart introduit par l'avenant 1 : 5,28 %

2022TRAV07 – Extension du multi-accueil « Les Lutins du Val de Sée » à Brécey

LOT 2 – GROS OEUVRE – VRD : GROUPE LB

Avenant 03 : Modification des aménagements extérieurs

Montant de l'avenant : Montant HT : -2035,26 € - Montant TTC : - 2442,31 €

% d'écart introduit par l'avenant 3 : -1,16 % - % d'écart introduit par les 3 avenants : - 2,17 %

LOT 7 – MENUISERIES INTERIEURES : RESBEUT

Avenant 04 : Modification du meuble cuisine par la découpe du plan de travail y compris plaquage des chants sur place.

Modification du meuble WC par l'ajout d'une joue verticale en mélaminé

Montant de l'avenant : Montant HT : 590,20 € - Montant TTC : 708,24 €

% d'écart introduit par l'avenant 4 : 0,74 % - % d'écart introduit par les 4 avenants : 13,53 %

LOT 13 – CLOTURES ESPACES VERTS : POULAIN & NICOLLE

Avenant 02 : Moins-value pour les travaux non exécutés

Montant de l'avenant : Montant HT : - 1493,50 € - Montant TTC : - 1792,20 €

% d'écart introduit par l'avenant 2 : - 21,84 % - % d'écart introduit par les 2 avenants : - 21,84 %

❖ BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2024

Approbation du procès-verbal du bureau délibératif du 31 janvier 2024

Le compte-rendu du bureau délibératif du 31 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024/02/28 - 34. Forum du Mortainais : règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le règlement intérieur tel que présenté et déjà approuvé par l'Association la Chaîne de Solidarité du Mortainais
- **DESIGNE** Monsieur Denis Laporte, en tant que vice-Président chargé des Services à la personne, signataire dudit règlement.
- **FIXE** les modalités d'application du règlement intérieur à compter du 1^{er} mars 2024.

Délibération n° 2024/02/28 - 35. Assainissement : travaux de création du réseau de collecte des eaux usées et

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous pour les travaux de création du réseau de collecte des eaux usées et construction d'une unité de traitement de type petit collectif sur la commune du Lapenty – secteur du Bois Léger,
- **AUTORISE** le Président à signer les actes d'engagement des sociétés retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

N° de lot	Intitulé des lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
1	↪ Travaux de création du réseau de collecte des eaux usées	↪ SARL MONGODIN	95 052,00 €	114 062,40 €
2	↪ Travaux de construction d'une station de traitement des eaux usées (STEU) de type petit collectif de 45 EH	↪ TP BOUTTE	68 253,00 €	81 903,60 €
MONTANT TOTAL →			163 305,00 €	195 966,00 €

Délibération n° 2024/02/28 - 36. Déchets : fourniture, pose et maintenance curative de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets en apport volontaire marché 2023FCS08 - avenant n°1

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1, fixant ainsi le montant maximum annuel de l'accord-cadre à 600 000 € HT.

Délibération n° 2024/02/28 - 37. Championnat de France cyclisme : demande de subvention LEADER

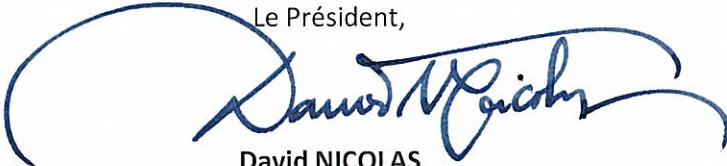
Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour participer à l'organisation des championnats de France de cyclisme sur route, dans le cadre de l'action de mise en réseau des acteurs et d'organisation des filières,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter la subvention LEADER pour le financement de cette action.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	Montant (TTC)	Ressources	Montant	Taux
		Aides publiques		
Frais de personnel	22 228,99 €	FEADER (Leader)	20 000 €	78,24 %
Frais de structure (forfait de 15%)	3 334,35 €			
		Autofinancement		
		CA MSM-Normandie	5 563,34 €	21,76%
TOTAL TTC	25 563,34 €	TOTAL TTC	25 563,34 €	100 %

La séance est levée à 23h30.

Le Président,


David NICOLAS

Le secrétaire de séance,

André-Jean BELLOIR



